



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
17 avril 2017  
Français  
Original : arabe

---

### **Lettres identiques datées du 17 avril 2017, adressées à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Comme suite à votre lettre datée du 29 mars 2017, à laquelle est annexée la lettre, datée du même jour, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République du Soudan, dont le texte a été distribué comme document du Conseil ([S/2017/266](#)), je tiens à souligner que la zone susmentionnée fait partie intégrante du territoire égyptien, que ses habitants sont des citoyens égyptiens, que les autorités égyptiennes tirent leurs compétences de la souveraineté qu'exerce l'Égypte sur l'ensemble du territoire situé au nord du 22<sup>e</sup> parallèle et qu'elles s'acquittent de leurs responsabilités pleines et entières à l'égard des habitants au regard des dispositions de la Constitution et de la législation égyptiennes.

Je tiens à rappeler que mon gouvernement est attaché au renforcement des liens fraternels et historiques qui unissent le Gouvernement et le peuple égyptiens au Gouvernement et au peuple soudanais et qu'il continuera de coopérer pleinement avec lui en vue de promouvoir les intérêts des deux peuples frères.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Amr Abdellatif **Aboulatta**

